

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL (proc de P GAILLARD), M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, JY MEYER (proc de S CIVIER), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, MC JOUVE, B SOUCHE (proc de M CEYSSON et F CHASSON), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 42

Procurations : 6

Votants : 48

Absents : 4

Date de convocation : 02/02/2022

**Secrétaire de séance** : Colette PASTRE

**Absents** : K ESSAYAR, R KAPPEL, A CHARROUD V et VANDUYNSLAGER

**En présence des suppléants non votants** : JP MARRON et O BOISSIN.

**Objet** : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Ucel - Continuité de la restauration de la calade du vieux village d'Ucel.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie d'Ucel relatif à la continuité de la restauration de la calade du vieux village d'Ucel ;

Vu les précédentes délibérations du conseil communautaire n° 27052021-05, 29062021-02, 29062021-03, 29062021-04 relatives à l'octroi d'aides à l'investissement de la commune d'Ucel ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 25 janvier 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la continuité des travaux de restauration de la calade du vieux village pour lesquels la commune avait précédemment sollicité une aide de 3 275€. Les travaux de restauration entrepris courant 2021 ont mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux complémentaires.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 3 750 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 7 500 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 3 750 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Ucel de 214 269 € dont le solde disponible est de 186 179.28 €. (le solde sur enveloppe de la commune suite à ce dossier s'établira à 182 429.28 €).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :**

- Attribuer un fonds de concours de 3 750 € amortissable sur 15 ans dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la commune d'Ucel pour financer la continuité des travaux de restauration de la calade du vieux village ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Ucel initialement de 214 269.00 €, sur le compte 2041412

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 9 février 2022  
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20220208-DEL08022022-03-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022